

## COMMUNE DE MEILHAC

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir(s) :

Votants : 14

Date de convocation : 03 mars 2023

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DUBROQUA-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGE-DESBORDES-DURAND-FIEYRE-GARNIER-LEGROS

Pouvoirs :

Secrétaire : BRUNEAU Karine

-----  
Délibération N° 2023/05  
-----

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après avoir entendu, ce jour, lecture du compte de gestion « budget assainissement » de l'exercice 2022,

**APPROUVE** le compte de gestion « assainissement » du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 14 mars 2023

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le 14/03/2023  
Mesures effectuées, le 16/03/2023